

Réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

Monsieur le Maire de LIT ET MIXE a l'honneur, conformément aux dispositions des articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884, d'informer ses administrés que le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le 28 mars 2014 à 19h30 à la mairie de LIT ET MIXE.

LIT ET MIXE, le 22 avril 2014

Dr. B.PUYO.

Maire.

Ordre du Jour :

Vote de la fiscalité locale pour 2014

Vote des subventions aux associations locales

Vote des budgets primitifs 2014

Renouvellement du bail SFR du pylône du poste de secours du Cap de l'Homy

Admission en non-valeur – PRE de Mr Pierre JUYON

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies - SYDEC

PRESENTS : Mrs G.NAPIAS - P.BORDES- Mmes R.MORA - MJ.RUSKONE - Mrs J.WATIER -D.DUFAU - F.PEHAU-Mme L.LESBATS - Mrs S.LABAT-S.GILBERT- Mmes C. SCHOETTEL - I.LESBATS - I.WARLOP- C.LACOSTE - E.PRADALIER- Mrs M.RIGLET- P.JUYON- Mme S.ARNE.

ABSENTS : Néant.

POUVOIR :

M. F.PEHAU est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

Préalablement à l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des remarques de la PREFECTURE des LANDES sur la légalité des délibérations publiées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014. Ces remarques sont formulées à l'encontre des délibérations concernant la Commission d'Appel d'Offre et la constitution des commissions municipales. Il s'agit d'observations sur la forme des actes déposés. Pour la CAO, elle devait être installée par un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire propose donc de déposer une nouvelle délibération avec la liste suivante :

Président de droit : Dr Bertrand PUYO

1- Titulaire M. François PEHAU

2- Titulaire Mme Marie-José RUSKONE

3- Titulaire M. Pierre JUYON

4- Suppléant M. Sébastien LABAT

5- Suppléant M. Stephan GILBERT

6- Suppléant Mme Isabelle WARLOP

Pour l'installation des commissions municipales, Monsieur le Maire étant Président de droit de toutes les commissions, les vice-présidents ne pouvaient pas figurer sur la délibération car ils doivent être élus lors de la première réunion de chaque commission. Monsieur le Maire propose donc de déposer une nouvelle délibération avec la liste suivante :

Dénomination	Compétence	Membres
FINANCES et ADMINISTRATION GENERALE	Budgets Communication Associations locales Gestion Camping Moyens informatiques Tourisme	1 J.WATIER (majorité municipale) 2 G.NAPIAS (majorité municipale) 3 C.LACOSTE (majorité municipale) 4 E.PRADALIER (majorité municipale) 5 I.LESBATS (majorité municipale) 6 I.WARLOP (majorité municipale) 7 P.JUYON (opposition municipale)
ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS	Forêt Chemins Routes Communales Relations DFCI Moyens matériels Espaces verts	1 G.NAPIAS (majorité municipale) 2 S.LABAT (majorité municipale) 3 F.PEHAU (majorité municipale) 4 D.DUFAU (majorité municipale) 5 S.GILBERT (majorité municipale) 6 P.BORDES (majorité municipale) 7 MJ RUSKONE (majorité municipale) 8 M RIGLET (opposition municipale)
CADRE DE VIE et INFRASTRUCTURES	Bâtiments Equipements sportifs Réseaux Eau & Assainissement Lotissements Aménagements urbains Gestion du marché Cimetières	1 P.BORDES (majorité municipale) 2 D.DUFAU (majorité municipale) 3 R.MORA (majorité municipale) 4 L.LESBATS (majorité municipale) 5 C.LACOSTE (majorité municipale) 6 S.GILBERT (majorité municipale) 7 F.PEHAU (majorité municipale) 8 P.JUYON (opposition municipale)
CULTURE et JEUNESSE	Animations culturelles Bibliothèque Affaires scolaires Affaires périscolaires Centre de Loisirs	1 R. MORA (majorité municipale) 2 MJ RUSKONE (majorité municipale) 3 E.PRADALIER (majorité municipale) 4 C.SCHOETTEL (majorité municipale) 5 C.LACOSTE (majorité municipale) 6 L.LESBATS (majorité municipale) 7 S.LABAT (majorité municipale) 8 S. ARNE (opposition municipale)

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal n'appelle pas d'observations complémentaires particulières. Mr RIGLET demande le rétablissement de la date de la loi du 5 avril 1884 portée sur le compte rendu à tort à la date du 5 avril 1984 et la modification de sa date de naissance sur le tableau du Conseil Municipal. Mr Pierre JUYON demande le retrait de la délibération concernant les délégations accordées au Maire au motif du manque d'information préalable des conseillers municipaux, en particulier le point n° 12 concernant le montant des lignes de trésorerie. Mr Pierre JUYON souhaite également examiner les arrêtés de délégation des adjoints au Maire afin de vérifier la légalité de la délibération. Exceptés les points qui font l'objet des remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Vote de la fiscalité locale pour 2014

Monsieur le Maire présente l'état fiscal n°1259 de notification des taux d'imposition de 2014 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2014, le Conseil Municipal par 16 voix POUR – 3 voix CONTRE (celles de Mr RIGLET, Mr JUYON et Mme ARNE), vote la fiscalité applicable sur le territoire de la Commune de LIT ET MIXE pour l'année 2014 comme suit :

	Bases Notifiées 2013	Taux appliqués en 2013	Bases Notifiées 2014	Variation Bases	Taux votés 2014	Taux Variation N-1	Produit Voté 2014
Taxe d'habitation	2470816	17.76%	2526000	2.23%	18.64%	5.00%	470846
Taxe Foncier Bâti	1658841	17.28%	1730000	4.29%	18.14%	5.00%	313822
Taxe Foncier Non Bâti	234955	40.26%	236000	0.44%	42.26%	5.00%	99733
Total	4364612		4492000	2.92%			884401

Vote des subventions aux associations locales

Conformément aux dispositions de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à Mme MORA, M NAPIAS, M GILBERT, M LABAT et Mme L.LESBATS, de quitter momentanément la séance pour procéder au vote du détail de l'article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Le Conseil Municipal unanime, vote et arrête les subventions aux associations telles que résumées ainsi :

Art. 6574 Subv.Fct.At.Org.

Détail pour certains articles

BUDGET PRIMITIF 2014

Bénéficiaire de la dépense	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
A.C.C.A.	929.90 €	929.90 €	929.90 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	304.90 €	304.90 €	304.90 €
<i>Subvention spéciale Arènes</i>	625.00 €	625.00 €	625.00 €
A.D.M.R. CASTETS	500.00 €	500.00 €	500.00 €
A.D.R.E.M.C.A.	45.00 €	45.00 €	45.00 €
Amical Laïque	8 180.35 €	9 180.35 €	9 180.35 €
<i>Leçons de natation</i>	1 422.35 €	1 422.35 €	1 422.35 €
<i>Participation M.A.E.</i>	1 058.00 €	1 058.00 €	1 058.00 €
<i>Subvention classe de neige</i>			
<i>Subvention spéciale équipements</i>		1 000.00 €	1 000.00 €
<i>Voyage à PARIS</i>			
<i>Classe découverte HAGETMAU</i>	5 700.00 €	5 700.00 €	5 700.00 €
Amicale des pompiers	2 000.00 €		
Ass.Dép.Conjoints Survivants des Landes	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Ass.Jeunes Adultes Handicapés Moteurs	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Ass.NALOPHO	3 600.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1 600.00 €		
Association PARALYSES	38.11 €	38.11 €	38.11 €
Association GYM DETENTE LITOISE	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Association Sportive "Les Cigalons"	304.90 €	304.90 €	304.90 €
Association Sportive Collège de LINXE	310.00 €	310.00 €	310.00 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	150.00 €	150.00 €	150.00 €
<i>Subvention cours de natation</i>	160.00 €	160.00 €	160.00 €
Ass.Syndicale Libre du Cap de l'Homy	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Avenir Bassin Courlis	38.11 €	38.11 €	38.11 €
Ass.Valentin Haüy	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Club Amitié des Retraités	1 257.71 €	1 257.71 €	1 257.71 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	632.71 €	632.71 €	632.71 €
<i>Subvention spéciale Arènes</i>	625.00 €	625.00 €	625.00 €
Club Bouliste Litois	304.90 €	304.90 €	304.90 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	304.90 €	304.90 €	304.90 €
Collège de LINXE	326.70 €	326.70 €	326.70 €
Comité Départemental du TOURISME	38.11 €	38.11 €	38.11 €
Comité des Fêtes de "Mixe"	4 498.67 €	4 498.67 €	4 498.67 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	228.67 €	228.67 €	228.67 €

Subvention spéciale réfection salle	4 270.00 €	4 270.00 €	4 270.00 €
Comité des Fêtes de LIT ET MIXE	3 149.49 €	3 149.49 €	3 149.49 €
Subvention de fonctionnement	1 524.49 €	1 524.49 €	1 524.49 €
Subvention spéciale Arènes	625.00 €	625.00 €	625.00 €
Subvention spectacle de Noël	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Contis TENNIS CLUB	152.45 €	152.45 €	152.45 €
Foyer coopératif du collège de LINXE	152.00 €	152.00 €	152.00 €
Groupe Landais de l'U.N.C.	739.34 €	739.34 €	739.34 €
Subvention de fonctionnement	114.34 €	114.34 €	114.34 €
Subvention spéciale Arènes	625.00 €	625.00 €	625.00 €
LA CROIX D'OR DES LANDES	300.00 €	300.00 €	300.00 €
LA MOUETTE LITOISE	8 500.00 €	8 500.00 €	8 500.00 €
La Prévention Routière	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Les Amis du Sport Athlétique Litois	625.00 €	625.00 €	625.00 €
Subvention spéciale Arènes	625.00 €	625.00 €	625.00 €
LES VOIX DU MARENSIN	5 407.35 €	4 857.35 €	4 857.35 €
Subvention de fonctionnement	457.35 €	457.35 €	457.35 €
Subvention FESTILIT	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Animations KIOSQUE	2 400.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
Subvention exceptionnelle	550.00 €		
Ligue contre le Cancer	152.45 €	152.45 €	152.45 €
Les Restos du Cœur	200.00 €	200.00 €	200.00 €
LIT Sauvetage Côtier	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
LIT en scène	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Mutilés du travail	304.90 €	152.45 €	152.45 €
Secours Catholique		200.00 €	200.00 €
Société des Meilleurs Ouvriers de France	533.87 €	533.87 €	533.87 €
Sport Athlétique Litois RUGBY	13 224.96 €	13 224.96 €	13 224.96 €
Section Rugby	6 502.00 €	6 502.00 €	6 502.00 €
Subvention spéciale Rugby Arènes	625.00 €	625.00 €	625.00 €
Ecole de Rugby	6 097.96 €	6 097.96 €	6 097.96 €
Sport Athlétique Litois BASKET	8 939.55 €	8 939.55 €	8 939.55 €
Section Basket	2 614.55 €	2 614.55 €	2 614.55 €
Subvention spéciale Basket Arènes	625.00 €	625.00 €	625.00 €
Subvention Personnel DDJS Basket	5 700.00 €	5 700.00 €	5 700.00 €
Divers	91.07 €	521.74 €	521.74 €
TOTAL	67 709.89 €	65 000.00 €	65 000.00 €

Vote des budgets primitifs 2014

Monsieur le Maire précise que l'élaboration de ces budgets primitifs a fait l'objet d'une préparation détaillée, article par article, par la commission municipale des finances, par rapport aux dépenses et recettes réalisées sur les exercices précédents.

Budget Principal

Le Conseil Municipal unanime, délibérant sur le budget principal, dressé par le Dr. B.PUYO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et ses annexes :

- Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif 2014,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les inscriptions budgétaires telles que résumées ainsi :

	Dépenses section de FONCTIONNEMENT	Recettes section de FONCTIONNEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	2 980 601.00 €	2 396 561.00 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat fonctionnement reporté		584 040.00 €

	Dépenses section de INVESTISSEMENT	Recettes section de INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	1 577 752.00 €	1 423 135.00 €
Reste à réaliser n-1	262 467.00 €	
Résultat d'investissement reporté		417 084.00 €

TOTAL	4 820 820.00 €	4 820 820.00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Budget Eau & Assainissement

Le Conseil Municipal unanime, délibérant sur le budget Eau & Assainissement, dressé par le Dr. B.PUYO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et ses annexes :

- Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif 2014,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les inscriptions budgétaires telles que résumées ainsi :

	Dépenses section de FONCTIONNEMENT	Recettes section de FONCTIONNEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	1 164 229.00 €	309 153.00 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat fonctionnement reporté		855 076.00 €

	Dépenses section de INVESTISSEMENT	Recettes section de INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	1 983 040.00 €	2 019 851.00 €
Reste à réaliser n-1	36 811.00 €	
Résultat d'investissement reporté		

TOTAL	3 184 080.00 €	3 184 080.00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Budget Camping Municipal

Le Conseil Municipal unanime, délibérant sur le budget du Camping Municipal, dressé par le Dr. B.PUYO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et ses annexes :

- Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif 2014,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les inscriptions budgétaires telles que résumées ainsi :

	Dépenses section de FONCTIONNEMENT	Recettes section de FONCTIONNEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	1 151 387.00 €	1 025 000.00 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat fonctionnement reporté		126 387.00 €

	Dépenses section de INVESTISSEMENT	Recettes section de INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	249 900.00 €	209 293.00 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat d'investissement reporté		40 607.00 €

TOTAL	1 401 287.00 €	1 401 287.00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Renouvellement du bail SFR du pylône du poste de secours du Cap de l'Homy

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un projet d'avenant avec SFR concernant la convention signée avec la Commune de LIT ET MIXE le 16 janvier 2004 pour l'exploitation du pylône de radiotéléphonie implanté en limite Est du poste de Secours du Cap de l'Homy.

Compte tenu des derniers évènements climatiques particulièrement intenses et exceptionnels, il convient d'entreprendre des travaux importants de consolidation de ce pylône. SFR sollicite donc le renouvellement, pour une période de 12 ans, de la convention d'exploitation dudit pylône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, autorise le Maire à signer l'avenant avec SFR pour le renouvellement sur une période de DOUZE ANS du bail d'exploitation du pylône du poste de secours du Cap de l'Homy.

Admission en non-valeur – PRE de Mr Pierre JUYON

Conformément aux dispositions de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à Mr Pierre JUYON de quitter momentanément la séance.

Par délibération n°46-2014 du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé de recourir à l'assistance de Maître Jean COURRECH afin de défendre les intérêts de la Commune de LIT ET MIXE dans le cadre du recours déposé au Tribunal Administratif de PAU par Mr Pierre JUYON concernant une Participation de Raccordement à l'Égout (PRE).

En première analyse, et conformément aux dispositions de l'article L.332-6-1 et L.332-28 du Code de l'Urbanisme, Maître Jean COURRECH conseille le retrait de la PRE afin de stopper le contentieux. Il convient donc de prononcer une admission en non-valeur du titre n°6 pour 2.854,23 € et du titre n°27 pour 2.854,23 € sur l'exercice comptable 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR, prononce l'admission en non-valeur du titre n°6 pour 2.854,23 € et du titre n°27 pour 2.854,23 € sur l'exercice comptable 2013 emis à l'encontre de Mr Pierre JUYON.

Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétiques

Vu la directive européenne n02009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n02009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de LIT ET MIXE a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de LIT ET MIXE au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide:

- l'adhésion de la Commune de LIT ET MIXE, au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- de mandater les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de LIT ET MIXE est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de LIT ET MIXE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Questions diverses

Mr Pierre JUYON porte à la connaissance du Conseil Municipal, les points suivants :

Requête de Mme Pierrette DUPORTETS

Mme DUPORTETS demande qu'à l'occasion de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, soient repeintes sur le Monument aux Morts les lettres des noms des citoyens morts pour la patrie. Monsieur le Maire indique qu'il a bien reçu cette demande et que ces travaux devront être chiffrés et examinés par la commission municipale compétente.

Escalier du Cap de L'Homy

Mr JUYON signale un problème entre le palier en retour de l'escalier bois nouvellement construit et l'escalier en béton reliant le poste de secours à la descente vers la plage.

Tenant compte que la dune prend naturellement une pente de 30° environ, l'escalier béton déjà bien déchaussé ne va pas tarder à dégringoler et l'escalier bois se retrouver en partie submergé par le sable.

Accès au couloir de front de mer pour les personnes handicapées

Mr JUYON signale l'accès difficile par les personnes à mobilité réduite au front de mer lié à l'accumulation importante de sable sur le chemin d'accès et sollicite l'évacuation rapide de sable sur les cheminements aménagés.

Affaire voirie lotissement la Sablière

Mr JUYON fait état d'un jugement en date du 5 février 2014 dans le cadre d'une procédure opposant la Commune de LIT ET MIXE aux époux SIMONIN. Mr le Maire indique que les travaux ordonnés par le Tribunal de Grande Instance de DAX seront engagés et que le Conseil Municipal sera saisi dès que la phase d'étude et de chiffrage sera terminée.

Le Maire.

Le Secrétaire de Séance.

Les Conseillers Municipaux.